

## Faisabilité d'une filière soja non OGM en Rhône-Alpes

### 1. Une préoccupation qui n'est pas nouvelle !

Dès 2009, afin de répondre à des interrogations d'élus régionaux 1) sur les possibilités de sécuriser l'approvisionnement en soja non OGM des élevages rhônalpins et 2) quant à la faisabilité, pour cela, d'une contractualisation sur le tourteau de soja entre opérateurs de Rhône-Alpes et du Paraná (Brésil), la Région et la Chambre Régionale d'Agriculture Rhône-Alpes sollicitent Coop de France Rhône-Alpes Auvergne pour réaliser une étude prospective sur les approvisionnements en soja non OGM en Rhône-Alpes.

Ce travail a permis de connaître les besoins en tourteau de soja non OGM (tableau 1), d'identifier les acteurs (notamment les fabricants d'aliments du bétail regroupés pour l'importation dans le GIE Qualimat Sud-est, les éleveurs) et de les amener à réfléchir ensemble aux évolutions à venir et aux moyens de sécuriser les importations.

Tableau 1 : besoins annuels en Rhône-Alpes

Qui ?	Combien ?
Filière laitière Savoie	20 000 t
Volailles	9 000 t
Porcs	3 000 t
Broutards (Coop Italia)	2 000 t
Autres productions fermières	3 000 t
Agriculture bio	4 000 t
<b>TOTAL</b>	<b>37 000 t + 4 000 t bio</b>

Trois scénarios d'évolution ont été envisagés :

1. Accroissement des difficultés d'approvisionnement en soja tracé.
2. Acceptation des OGM, y compris dans les filières les ayant exclus jusqu'à présent.
3. Maintien de la demande en soja non OGM et poursuite sans difficulté majeure de son importation.

C'est ce dernier scénario que retient le GIE Qualimat Sud-est, opérateur déterminant dans la prise de décision, écartant ainsi l'idée initiale d'un contrat particulier entre Rhône-Alpes et Paraná.

Le travail de 2009 a permis cependant de rappeler qu'un potentiel de production existe en Rhône-Alpes, où le soja a occupé jusqu'à 20 000 ha dans les années 90. La question s'est donc posée début 2010, de l'opportunité et de la faisabilité de relancer la production régionale de soja pour :

1. satisfaire et sécuriser les filières animales excluant les OGM de l'alimentation,
2. optimiser les outils (extrusion et toastage notamment) existants en Rhône-Alpes et envisager la création d'un outil régional de trituration,
3. modifier les rotations et ainsi limiter les apports d'azote, casser le cycle des ravageurs (chrysomèle du maïs) et améliorer les pratiques agronomiques.

La définition du contenu de l'étude à conduire, son montage financier et la sélection des intervenants (Mazars, Audit et conseil économique ; Lamy & associés Avocats, conseil juridique) ont été réalisés en 2010. L'étude proprement dite a débuté en janvier 2011 sous la maîtrise d'ouvrage de la Chambre Régionale d'Agriculture Rhône-Alpes.

## **2. 2011, étude de la faisabilité économique et juridique d'une filière tourteau de soja non OGM en Rhône-Alpes**

La filière « soja » envisagée regrouperait les opérateurs suivants :

- Les agriculteurs (producteurs de graines de soja),
- Les organismes stockeurs,
- Une entreprise de première transformation (unité de trituration à créer),
- Les entreprises de seconde transformation, fabricants d'aliments du bétail,
- Les éleveurs : acheteurs d'aliments ou *fafeurs* (fabricants d'aliments à la ferme).

Le travail réalisé au cours du premier semestre 2011 a porté sur la faisabilité de l'élaboration d'un accord contractuel entre ces acteurs et avait comme objectifs de :

- Trouver un schéma économique viable liant l'ensemble des opérateurs,
- Trouver des solutions à la gestion des risques (variation des prix, change) et faire en sorte que ces variations ne pénalisent pas l'un des opérateurs,
- Sécuriser ces schémas d'un point de vue juridique, en particulier au regard des règles de concurrence, dans le cadre d'un contrat.

En termes de calendrier, l'objectif était de pouvoir traiter la récolte 2011 début 2012 en Rhône-Alpes, la décision de créer une unité de trituration devant être prise mi-2011.

Plus de 10 groupes ou ateliers de travail réunissant ensemble ou séparément tous ces acteurs ont eu lieu de février à mai 2011 pour aborder la question économique, les questions juridiques ne devant être étudiées que si un accord économique était élaboré.

## **3. Un tourteau de soja rhônalpin ? Oui, c'est possible !**

Pour les éleveurs, un prix de tourteau de soja rhônalpin équivalent à celui du tourteau importé

L'hypothèse de travail est, à qualité identique, d'offrir aux éleveurs en Rhône-Alpes un prix de tourteau de soja rhônalpin compétitif (prix équivalent, sur une base qui reste à déterminer) avec celui du tourteau "PCR-" importé. Entre 2004 et 2009, ce prix du tourteau de soja importé, rendu fabricant d'aliments du bétail en Rhône-Alpes a été compris entre 227 et 341 €/t. (tableau 2).

Tableau 2 : Prix en € rendu Rhône-Alpes du tourteau de soja PCR- importé sur 6 années

Année	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Montant en euros	266 €	229 €	227 €	239 €	338 €	341 €

Un prix théorique du soja (graines) rhônalpin seulement inférieur de 4% aux prix proposés aux agriculteurs rhônalpins entre 2004 et 2009

En tenant compte de la valorisation de l'huile, le coût du transport, stockage et trituration des graines produites en Rhône-Alpes a été estimé à 82 €/t. L'ensemble des données (objectif de prix de vente du tourteau aux éleveurs, charges et rendement de la trituration) nous ont permis de calculer le prix auquel les graines auraient pu être achetées aux agriculteurs en Rhône-Alpes entre 2004 à 2009, si cette filière avait existé : entre 178 et 269 €/t (tableau 3 ligne 1, page suivante).

Sur cette même période, des organismes stockeurs rhônalpins ont effectivement collecté des graines de soja auprès de leurs adhérents. Les surfaces ont été faibles, 2 000 ha de

soja en Rhône-Alpes en 2007, et les prix proposés (tableau 3 ligne 2) ne sont pas représentatifs de marchés importants. Cependant, la comparaison montre que, si la filière rhônalpine avait existé et proposé un tourteau compétitif avec l'importation, le prix aux producteurs de graine aurait été :

- 12% inférieur (-28 €/t ou -84 €/ha) à ce qui a été effectivement pratiqué par les OS entre 2004 et 2009.
- 4% inférieur seulement (-8 €/t ou -24 €/ha seulement !), si l'on retire du calcul les valeurs extrêmes de 2007.

**Tableau 3** : Prix d'achat des graines de soja aux producteurs en Rhône-Alpes sur 6 ans

Année	2004	2005	2006	2007	2008	2009	moyenne
Prix auquel les graines auraient été achetées si la filière avait existé	210 €	179 €	178 €	187 €	267 €	269 €	215 €
Prix d'achat réellement constaté du soja en Rhône-Alpes	190 €	195 €	197 €	316 €	301 €	260 €	243 €
Ecart (prix filière / prix constaté)	+20 €	- 16 €	- 19 €	- 129 €	- 34 €	+9 €	- 28 €

### Une marge brute insuffisante pour que le soja soit attractif par rapport à d'autres grandes cultures

Intéressante, cette comparaison ne suffit pas toutefois pour que des agriculteurs décident de produire du soja en quantité suffisante pour approvisionner une unité de trituration. Il faut aussi que cette culture soit économiquement attractive par rapport aux autres productions possibles.

Nous avons donc calculé les marges brutes d'une culture de soja entre 2004 et 2009 et les avons comparées avec les marges brutes d'un ha de blé ou de tournesol sur la même période. La marge brute d'un ha de soja est comprise entre 275 et 515 € par ha entre 2004 et 2009 alors que, pour les mêmes années, les moyennes des marges brutes du blé et du tournesol sont supérieures respectivement de 29 et 53%. Sur toute la période, la marge brute du soja est significativement inférieure à celle des autres cultures.

### Une unité de trituration de soja en Rhône-Alpes ? Oui, c'est faisable !

Nos besoins rhônalpins en tourteau de soja non OGM s'élèvent à 37 000 t soit environ 15 000 ha de culture. Afin de dimensionner une usine de trituration, une autre étude a été réalisée parallèlement par le CETIOM en relation avec deux OS rhônalpins. Pourrait être envisagé un outil de traitement ayant les caractéristiques suivantes : activité 24/24, 300 jours/an<sup>1</sup> ; capacité de 2,5 t de graines/heure ou 60 t/j x 300 j/an soit 18 000 tonnes de graines, correspondant à une production annuelle de 14 400 t de tourteau. Cet outil permettrait de satisfaire près de 40% des besoins régionaux.

Il devrait être alimenté en amont par la production de 6 000 ha de soja. Même si ce soja n'est pas produit uniquement dans le cadre du dispositif de confinement de la chrysome (rotation obligatoire une année sur six en cas de monoculture de maïs), certains agriculteurs vont se poser la question de la culture à mettre en place. On estime que 70 000 ha sont aujourd'hui en monoculture de maïs en Rhône-Alpes ; un sixième correspond à 11 500 ha d'une autre culture ... dont une partie peut être du soja.

### Un tourteau de soja rhônalpin intéressant pour les éleveurs

Le tourteau importé aujourd'hui est traité à l'hexane, ce qui permet de le dégraisser totalement. Le tourteau produit en Rhône-Alpes ne subira pas ce traitement. L'huile sera extraite uniquement par un procédé thermique et mécanique, « extrusion + pression » ou « cuisson + pression ». Le tourteau obtenu sera plus riche en matière grasse (6 à 7%), présentera un taux d'humidité inférieur au tourteau importé, 5 à 6% seulement

<sup>1</sup> Les autres jours étant réservés à la maintenance.

contre 12-13% et sera donc globalement plus riche en énergie. Le taux de protéines sera équivalent, 45%. En termes de qualité, le tourteau rhônalpin répond aux exigences des éleveurs et les premières analyses technico-économiques montrent que ce tourteau est intéressant. Un travail conjoint approfondi entre les fabricants d'aliments du bétail et les éleveurs, pour chaque type d'aliment (pour ruminants ou pour monogastriques et suivant la teneur en protéine recherchée) reste à faire pour affiner ces données.

#### 4. En synthèse ...

Les « plus » sur un plateau de la balance :

- + **U**ne garantie de l'approvisionnement en tourteau de soja non OGM.
- + **U**ne culture connue en Rhône-Alpes et intéressante sur le plan agronomique.
- + **U**ne qualité de tourteau satisfaisante pour l'alimentation des animaux.
- + **U**ne possibilité de montée en puissance par étape.
- + **L'**acquisition progressive d'une indépendance d'approvisionnement en protéines sécurisée dans le cadre d'un accord contractuel élevage / grandes cultures.

Le frein sur l'autre plateau :

- **U**ne rémunération par hectare moins attractive que les autres cultures ou un prix de tourteau de soja aujourd'hui légèrement supérieur à l'import.

#### 5. Une opportunité à saisir en 2011 !

Deux coopératives rhônalpines, Terres d'Alliance et Dauphinoise pensent qu'il est opportun d'investir aujourd'hui dans une unité de trituration en Rhône-Alpes. Plusieurs facteurs laissent à penser que le soja cultivé en région sera intéressant à court terme :

- Exigence de rotation des cultures dans la prochaine Politique Agricole Commune. Ce n'est qu'une hypothèse mais elle paraît réaliste.
- Aujourd'hui, le soja est exclu du soutien spécifique aux protéagineux. Cette disposition pourrait (hypothèse également) évoluer.
- Augmentation des surfaces OGM dans le monde : difficultés d'approvisionnement et majorations de prix de tourteau de soja non OGM importé demain.
- Possibilité d'une Mesure Agro-Environnementale Territorialisée (MAET) notamment parce que le soja est moins consommateur d'eau que le maïs. Une telle MAET est en cours d'expérimentation en 2011 en région Midi-Pyrénées.

Ces deux coopératives pensent que la culture du soja va se développer chez leurs producteurs et veulent avoir la capacité de triturer ces graines localement. Elles ont mis au point un contrat entre l'amont (*céréaliers*) et l'aval (*éleveurs*) susceptible de répondre aux attentes des deux parties. Cependant aujourd'hui, ces coopératives sont toujours face à deux alternatives :

1. Soit les utilisateurs de l'aval, éleveurs, montrent un intérêt pour cette provenance locale, engagent avec les coopératives une négociation en termes de prix, de volumes et un projet régional peut être réfléchi.
2. Soit cette manifestation d'intérêt de l'aval n'apparaît pas et l'investissement est conçu, non dans la perspective d'une filière régionale mais strictement dans une logique d'entreprise, cherchant les meilleurs débouchés en Rhône-Alpes ou en dehors.

**Rien ne permet de garantir que des négociations entre les deux coopératives en amont et les éleveurs en aval déboucheront. En s'engageant dans une concertation, le seul risque que courent les deux parties est celui de parvenir à un accord ! Il vaut peut-être la peine d'être pris !**